



# A R R E S T DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI,

*Qui évoque à son Conseil toutes les contestations nées & à naître, relatives au Jugement définitif prononcé contre les Intendant, Officiers & Employés dans le Canada, par les Commissaires nommés par Arrêt du Conseil du 12 décembre 1761, & les renvoie par-devant les Commissaires nommés par les arrêts des 15 octobre 1758 & 29 novembre 1761, pour la liquidation des dettes de la Marine & des Colonies, contractées en Canada.*

Du 31 Décembre 1763.

*Extrait des Registres du Conseil d'État.*

**L**E ROI s'étant fait représenter, en son Conseil, le jugement rendu le 10 décembre 1763, contre les nommés Bigot, Varin & autres accusés, par les sieurs Commissaires nommés par arrêt du Conseil du 12 décembre 1761, pour, conformément audit arrêt & lettres patentes expédiées en conséquence le 17 du même mois de décembre, faire le procès aux auteurs des monopoles, abus, vexations & prévarications commises en Canada : Et Sa Majesté voulant qu'il soit procédé sans délai au recouvrement des confiscations & restitutions prononcées

